




Autorité Administrative Indépendante



UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL



RECOMMANDATIONS
DE LA TABLE RONDE
SUR :
« L'EXPLOITATION ILLEGALE
DES CONTENUS AUDIOVISUELS
PAR IPTV »

HÔTEL NOVOTEL ABIDJAN PLATEAU
17 FEVRIER 2021

Le 17 février 2021 s'est tenue à l'hôtel Novotel-Plateau, une Table Ronde sur le thème : « **L'exploitation illégale des contenus audiovisuels par Internet (IPTV)** ».

A l'issue des travaux qui ont porté sur :

◇ **L'exploitation illégale des services audiovisuels sur Internet : quelles description et ébauche de solutions ?**

◇ **Quelle contribution de l'Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI) à la lutte contre l'exploitation illégale des services audiovisuels sur Internet ?**

◇ **Quelles solutions de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) pour la lutte contre l'exploitation illégale des contenus audiovisuels par IPTV ?**

Les participants ont fait les recommandations suivantes :

- Créer un cadre formel de collaboration entre la HACA, l'ARTCI, les opérateurs audiovisuels et les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI), en vue de lutter contre l'exploitation illégale des contenus audiovisuels diffusés sur Internet ;

- Mettre en place un mécanisme de corégulation HACA-ARTCI en vue de la lutte contre le piratage des contenus audiovisuels par IPTV ;

- Homologuer tous les équipements audiovisuels permettant d'accéder aux contenus audiovisuels par IPTV;

- Sensibiliser les Fournisseurs d'Accès à Internet au respect des dispositions relatives à la lutte contre l'exploitation illégale des contenus audiovisuels par IPTV ;

- Sensibiliser le grand public sur la nécessité du respect de la réglementation en vigueur en matière d'exploitation des contenus audiovisuels par Internet ainsi que sur les sanctions encourues en cas de non-respect ;

- Élaborer et mettre en place des procédures simplifiées et moyens techniques de notification et de retrait d'urgence, des diffusions illégales par :

• le biais de partenariats Public-Privé avec les FAI et intermédiaires techniques (hébergeurs, ...);

• la transmission de demandes de retrait de contenus illicites aux FAI, sous la responsabilité des ayants-droits, avec le visa de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle.

- Faciliter la collaboration entre FAI et ayants-droits en vue d'identifier les responsables ou les auteurs des actes frauduleux ;

- Encourager les opérateurs audiovisuels à engager des poursuites pénales contre les revendeurs d'abonnements et/ou matériels permettant le piratage des contenus audiovisuels par Internet.



Fait à Abidjan, le 17 février 2021



**HACA, Cocody Angré 7^{ème} Tranche, en face de la Direction Régionale des Impôts,
lot n°3769, ilot n°307 - BP V Abidjan, République de Côte d'Ivoire.**

 +225 27 22 41 96 60  +225 27 22 52 21 25  infos@haca.ci  www.haca.ci



Autorité Administrative Indépendante